



BUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS ALTERNANCE

Fort de plusieurs années d'expérience, le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), propose aux étudiants de suivre leur formation par la voie de l'alternance pour toute la durée de la formation. Le dispositif de formation prépare à un diplôme national de niveau 6 (bac +3), fondé sur un roulement entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise. Cette formation professionnalise une connaissance générale des principes et des méthodes utilisés en gestion, et permet d'acquérir une compétence opérationnelle des techniques et des pratiques de gestion. Gestion, management, marketing, économie, droit, fiscalité, comptabilité, communication, anglais, mathématiques, finance, contrôle de gestion et gestion des ressources humaines.... sont des enseignements du BUT GEA. L'alternance est ouverte à partir de la 1ère année sur 3 parcours :

Gestion Comptable Fiscale et Financière (GC2F)

Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH)

Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités (GEMA)

PARCOURS GESTION COMPTABLE, FISCALE ET FINANCIÈRE - GC2F

Code RNCP : 35 375

L'alternant apprend à produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation. Il apprend également à évaluer l'activité de l'organisation.

Type d'emplois :

Collaborateur ou collaboratrice comptable junior en cabinet d'expertise comptable, assistant(e) comptable, technicien(ne) comptable, comptable clientèle, comptable fournisseurs, assistant(e) contrôle budgétaire, assistant(e) en fiscalité en entreprise, technicien(ne) en fiscalité, assistant(e) financier(e), gestionnaire de trésorerie junior, assistant(e) contrôle de gestion, chargé(e) d'affaires bancaires, gestionnaire back-office, assistant en audit ou pilotage de la performance.

Avec l'acquisition d'expérience, il évolue vers des fonctions d'encadrement.

Codes ROME :

- M1207 - Trésorerie et financement
- M1202 - Audit et contrôle comptables et financiers
- C1302 - Gestion back et middle-office marchés financiers
- C1401 - Gestion en banque et assurance
- M1203 - Comptabilité

PARCOURS GESTION ET PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES - GPRH

Code RNCP : 35 376

L'alternant apprend à gérer l'administration du personnel et le développement des ressources humaines.

Type d'emplois :

Assistant(e) en gestion des ressources humaines, Gestionnaire de paie et administration du personnel, adjoint(e) au responsable des ressources humaines, intervenant(e) en prévention des risques professionnels (IPRP) / audit social, chargé(e) d'emploi en entreprise de travail temporaire et en recrutement / conseil à l'emploi.

Avec l'acquisition d'expérience, il évolue vers des fonctions d'encadrement.

Codes ROME :

- M1502 - Développement des ressources humaines
- M1503 - Management des ressources humaines
- K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- M1402 - Conseil en organisation et management d'entreprise
- M1501 - Assistantat en ressources humaines

PARCOURS GESTION ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT D'ACTIVITÉS- GEMA

Code RNCP : 35 377

L'alternant apprend à concevoir la stratégie de création de valeur et à assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur.

Type d'emplois :

Gestionnaire polyvalent dans les PME, responsable de micro-entreprise, de PME, d'agence commerciale ou de centre de profit, assistant(e) marketing, chargé(e) de projet, assistant(e) chef de produit, responsable développement / business développer, chargé(e) de clientèle (particuliers, entreprises) dans les secteurs de la banque et de l'assurance, gestionnaire middle et back-office.

Avec l'acquisition d'expérience, il évolue vers des fonctions d'encadrement.

Codes ROME :

- M1705 - Marketing
- M1704 - Management relation clientèle
- M1703 - Management et gestion de produit
- M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise
- C1206 - Gestion de clientèle bancaire

CHEFFE DE DÉPARTEMENT

Nathalie HOLLEY

nathalie.holley@univ-lille.fr

03.28.77.84.72

RESPONSABLE BUT 1ERE ANNÉE

Annie DELMOTTE

annie.delmotte@univ-lille.fr

03.28.77.84.72

RESPONSABLE BUT GPRH 2E ET 3E ANNÉES

Lucie SOPOUDE

yoga-luci.sopoude@univ-lille.fr

03.28.77.84.72

RESPONSABLE BUT GC2F 2E ET 3E ANNÉES

Tayeb SAADI

tayeb.saadi@univ-lille.fr

03.28.77.84.72

RESPONSABLE BUT GEMA 2E ET 3E ANNÉES

Barbara AMPE

barbara.ampe@univ-lille.fr

03.28.77.84.72



Pourquoi choisir l'alternance ?

Les avantages

- **Pourquoi recruter un alternant ?**

- dynamiser ses équipes en recrutant des jeunes rapidement opérationnels
- transmettre ses savoir-faire
- former des jeunes à ses métiers
- anticiper et préparer l'avenir en transmettant et en pérennisant son expertise
- favoriser l'insertion dans l'entreprise

- **Quel est le coût de l'alternance ?**

Recruter un alternant au sein d'une entreprise représente deux types de coûts distincts :

- la rémunération de l'alternant, et les charges sociales liées à son salaire
- le financement de sa formation pour lequel l'employeur peut bénéficier d'un soutien financier total ou partiel de son OPCO.

- **Aides à l'embauche d'un alternant**

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

Rythme de l'alternance

Cette formation professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule selon le rythme moyen suivant :

- **3 jours en entreprise** : l'alternant a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise, en adéquation avec le parcours visé. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- **2 jours en formation** : travaux dirigés et mises en situation dans des projets universitaires. L'alternant est suivi par un tuteur pédagogique tout au long de sa formation. Les enseignements sont dispensés en TD, à la fois pour les ressources et pour les SAé (situations d'apprentissage et d'évaluation). Ces SAé sont soit encadrées, soit en autonomie sous forme de projets.

Durée :

- *Contrat de 1 à 3 ans en fonction de l'année de démarrage du contrat*

2 types de contrats

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



- **Pour qui ?**

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, avec certaines possibilités de dérogations sur cette limite d'âge.

- **La rémunération**

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de **l'âge de l'apprenti** et de **sa progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage** (article D6222-28-1 du code du travail créé par le décret n°2020-373 du 30 mars 2020).

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1re année	27 %*	43 %*	53 %**	100 %*
2e année	39 %*	51 %*	61 % **	100 %*
3e année	55 %*	67 %*	78 %**	100 %*

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

**Salaire le + élevé entre le pourcentage du Smic et le pourcentage du salaire minimum conventionnel

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



- **Pour qui ?**

Les jeunes de 16 à 25 ans, mais également les demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans. Les personnes qui bénéficient d'un minima social : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

- **La rémunération**

La rémunération varie en fonction du niveau du diplôme (tableau ci-dessous).

Age	Bac général ou inférieur	Titulaire Bac Pro, techno, et diplomes sup
moins de 21 ans	55 %*	65 %*
21 à 25 ans	70 %*	80 %*
26 ans et plus	100%* ou si plus favorable 85%* du salaire minimum conventionnel	

*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

LES CONTACTS

Administratifs

iut-vda-apprentissage@univ-lille.fr
03.59.63.21.01

iut-vda-fc@univ-lille.fr
03.59.63.21.10

Relations entreprises

iut-vda-entreprises@univ-lille.fr
03.59.63.21.01